



Le Lien Municipal Janvier 2026

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/01/2026

COMPTE RENDU AFFICHE LE 26 janvier 2026

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 janvier 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15

PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire

SECRETAIRE ELUE : Mme Isabelle MARQUET

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, M. Lucien BRUYAS, Mme Murielle BOIRON, M. Fabrice FOND, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET, M. Christophe BROSSON, Mme Brigitte RUDEAUX- POMMATEAU, M. Christian CLOUPET, Mme Isabelle MARQUET, M. Sylvain RIVORY, M. Pierre BOIRON, Mme Yvette BONNARD, M. Joël BALLAS

Membres absents excusés : Mme Marie-Françoise BONNARD (pouvoir à M. Didier TESTE), Mme Camille BRUYAS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENCE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

OBJET : PARTICIPATION AUX CENTRES MUSICAUX RURAUX

Monsieur le Maire rappelle le protocole d'accord passé avec les centres musicaux ruraux qui mettent en œuvre des ateliers artistiques musicaux sur le temps scolaire.

Pour l'année 2025, le montant s'élevait à 2170.42 euros l'heure année soit 4384.25 euros pour 2h00.

Pour l'année 2026, l'heure- année passe à 2202.98 euros soit 4450.01 euros pour 2h00, soit une augmentation de 1,50 %.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'augmentation de la base horaire à de 1,5%

CHARGE Monsieur le Maire de signer l'avenant à la convention joint à la présente délibération

OBJET : PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION

Monsieur le Maire rappelle que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Cette ordonnance introduit en effet le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2026, la collectivité décide de participer financièrement à la cotisation « frais de Santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation. Ainsi il est décidé, pour tous les agents adhérents à un contrat individuel labellisé en matière de Santé de mettre en œuvre une participation à compter du 1^{er} janvier 2026 à hauteur de **15 €** par agent et par mois.

M. le Maire précise que chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année. La labélisation permet en effet de s'assurer que le contrat de mutuelle répond aux critères sociaux et de solidarité définis par le décret n°2011-1474.

Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Article 1 : La collectivité participera au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail, sous réserve qu'il produise un justificatif de cette labellisation chaque année.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

OBJET : AMENAGEMENT ACCES TERRAIN DE LA MAISON DES ASSOCIATION - DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2026 (D.E.T.R.)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de créer un accès au terrain de la maison des association par la parcelle AK418 afin de permettre un accès plus direct depuis le futur contournement et lotissement de la Charpière

Des travaux d'adaptation sont nécessaires. Pour cela, des devis ont été demandés à différentes entreprises :

Maçonnerie – Montant des travaux : 3162,50 € H.T.

Terrassement, – Montant des travaux : 14,825€ H.T.

Le montant total des travaux s'élève donc à 17,987.5 € HT soit 21,585 € TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter de la part de l'Etat l'obtention de la D.E.T.R. 2026 au taux de 40%, soit 8,634 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le programme de travaux ci-dessus décrit

SOLLICITE de la Préfecture du Rhône l'obtention d'une subvention au titre de la D.E.T.R 2026 au taux de 40%, soit 8,634 €

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE « La Chambre des Metiers et de l'artisanat Auvergne Rhone Alpes»

Au 31 décembre 2025, 3 jeunes résidant sur la commune bénéficient de ce dispositif.

La demande de subvention s'élève à 125€/jeune soit un total de 375€

Considérant que le budget communal ne permet pas de répondre positivement à toutes les demandes de subvention qui sont soumises au Conseil Municipal;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, REFUSE d'accorder une subvention à chambre des Métiers et de l'artisanat Auvergne Rhone Alpes.

OBJET : CONVENTION « BEBE LECTEUR », AVEC LE DEPARTEMENT DU RHÔNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'action « Bébé Lecteur » est un dispositif consistant avec le Département du Rhône, à offrir à tout enfant rhodanien, né dans l'année ou adopté de moins de 3 ans, un album de jeunesse. Cet album sélectionné à l'issue d'un concours d'auteur illustrateurs sera remis aux parents par la médiathèque de Longes. L'objectif fondamental est de familiariser dès le plus jeune âge, l'enfant avec l'univers du livre, des mots, de l'écrit et de l'image.

De plus, les familles qui résident dans la Commune de Longes se verront offrir une inscription gratuite d'une année à la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention destinée à la mise en place d'un partenariat dans le cadre de l'action « avec le Département du Rhône, (convention ci-annexée).

- De charger Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives.

L'ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS EST TERMINE A 21H40

COMMISSIONS & QUESTIONS DIVERSES

LOISIRS, CULTURE VIE ASSOCIATIVE

Mme Brigitte RUDEAUX POMMATEAU évoque la préparation du prochain festival de l'humour à commencé avec la réception des premières affiches. Le Festival commence le 1er mars et le spectacle au Fautres aura lieu le 19 mars.

Les places sont disponibles en mairie au tarifs de 18€.

Une régularisation des frais engagés par la commune pour le spectacle de 2025 est en cours suite à une erreur de facturation venant de la MJC de Vienne.

Mme Yvette Bonnard rappelle qu'une première réunion d'information concernant les classe en 6 aura lieu le 30/01/2026

CCAS

Mme Marquet rappelle la tenue de la journée **VAN INFO FEMME** le 9 janvier 2026 sur la commune de **Longes, sur le parking de la mairie**. Un Bilan de la journée est attendu.

Cette action sera également proposée dans d'autres communes de la rive droite de **Vienne Condrieu Agglomération** : à **Trèves** le 13 février et à **Ampuis** le 13 mars.

N'hésitez pas à relayer l'information autour de vous afin d'en faire profiter le plus grand nombre de personnes.

AMENAGEMENT URBAIN – URBANISME - LOGEMENTS

M. Pierre Boiron fait un état des lieux des travaux en cours pour la future médiathèque de Longes. L'avancement de ceux-ci est conforme au planning évoqué, malgré certains petits ajustements de dernière minute, inévitables lors d'un chantier de rénovation. Le coût de ces travaux supplémentaires reste compris dans l'enveloppe budgétaire initiale du projet.

L'intérieur a également bien avancé, grâce aux travaux de peinture réalisés par les agents techniques au cours des dernières semaines.

Un premier état des lieux du mobilier nécessaire à l'installation des livres et du matériel est fait afin de garantir un déménagement dans les meilleures conditions possible.

VOIRIE

Les récentes chutes de neige ont permis de mettre à l'essai le nouveau contrat signé avec le GAEC du Mont Monnet pour le déneigement du village. Force est de constater que la prestation a été parfaitement remplie, avec un village déneigé en temps et en heure. Toute l'équipe municipale tient à remercier M. Ballas, Quentin et Joël pour l'attention portée à cette mission.

Il est rappelé que les équipements sur les véhicules sont obligatoires, notre village étant situé en « zone montagneuse », et que des sacs de sel sont disponibles afin de pallier un manque ponctuel de déneigement sur la voirie communale des hameaux du village.



AFFAIRES SCOLAIRE

Une réunion de travail a été organisée avec les membres de l'équipe du périscolaire dans le but de faire un point sur l'organisation globale du service.

Afin de ramener de la sérénité au sein de l'équipe et de clarifier les postes et les tâches de chacun(e), un travail sur les fiches de poste et l'organigramme du service a été engagé.

L'équipe municipale tient à remercier toute l'équipe qui a su se rendre disponible et s'organiser au mieux afin d'assurer l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possible lors des dernières chutes de neige.

PARC DU PILAT

La directrice actuelle du parc quitte ces fonctions au 1er mars 2026. Les prochaines élections auront lieu au mois de juillet 2026.

Concernant l'adhésion de nouvelle commune au parc du pilat, beaucoup de commune de l'ardèche ont fait connaître leur volonté de rejoindre les commune déjà présente

PANNEAUX SOLAIRES ECOLE

M. Christian Cloupet présente les premiers chiffres de production et d'autoconsommation suite à l'installation des panneaux solaires sur le toit de l'école.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer un bilan d'une opération de ce type, les premières données sont très encourageantes quant à la capacité de l'installation à subvenir aux besoins électriques de l'école et à générer un surplus, utilisé sur les autres bâtiments communaux lors des journées ensoleillées.

Cette nouvelle installation avec la production qui y est associée, est l'occasion pour la commune de repenser globalement sa consommation électrique afin d'optimiser les surplus de production disponible.

DIVERS

L'un des agents techniques de la commune partant prochainement à la retraite, l'équipe municipale va ouvrir un recrutement afin de le remplacer. Agent polyvalent disposant d'une connaissance approfondie de la commune, le profil recherché devra répondre à de nombreux critères afin de pouvoir pleinement assurer la continuité du poste.

Cette échéance sera pour la commune l'opportunité de repenser l'organisation des services techniques.

Remerciements de M. le Maire

L'équipe municipale tient à remercier toute l'équipe des agents technique qui fait le nécessaire afin d'assurer une circulation dans meilleures conditions possible lors des dernières chutes de neige.

*Prochain Conseil le Mercredi 03 mars 2026
La séance est levée à 23H05*

Recherche chef de chœur



- La chorale des 4 Vents, un ensemble vocal reconnu de Longes
- Trèves les Haies, recherche un nouveau chef de chœur à partir d'avril 2026 pour diriger ses futures saisons.

Actuellement sous la direction de Michel Rinaudo, ce chœur vibrant et dynamique rassemble environ cinquante choristes passionnés.

Fondée en 1993, la chorale répète chaque mercredi soir de 20h00 à 22h00 à Trèves, près de Rive de Gier. Le candidat idéal sera un chef de chœur expérimenté, doté d'une passion pour la musique chorale et d'une capacité à inspirer et à guider les chanteurs dans un répertoire varié. Cette opportunité constitue une belle aventure musicale dans une communauté engagée et accueillante.

Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait l'être, contacter M. Michel Rinaudo pour tout complément d'informations par

Mail: michel.rinaudo@wanadoo.fr

Tél: 06 16 32 26 17



Festival d'Humour
de Vienne et alentours

44^{ème} Festival d'Humour de Vienne et alentours

En collaboration avec 24 communes environnantes de Vienne Condrieu Agglomération



DU 10 AU 28 MARS 2026

www.mjc-vienne.org

LE PROGRAMME

MARDI 10 MARS - EYZIN-PINET

Marc Tourneboeuf 18€

MERCREDI 11 MARS - PRIMARETTE

Sten et Chardon 18€

JEUDI 12 MARS - REVENTIN-VAUGRIS

Quentin Vana 18€

VENDREDI 13 MARS - VILLETTE DE VIENNE

Jean-Michel Rallet 18€

SAMEDI 14 MARS - VIENNE

Antonia de Rendinger 25€

DIMANCHE 15 MARS - VIENNE

Mike et Riké 25€

MARDI 17 MARS - SERPAIZE

Hugo 1802 18€

MERCREDI 18 MARS - PONT-EVEQUE

Etienne S 18€

JEUDI 19 MARS - TREVES

Marconnet et le Roy 18€

VENDREDI 20 MARS - CONDRIEU

Michel Hirsch 18€

SAMEDI 21 MARS - VIENNE

Amor à mort 27€

DIMANCHE 22 MARS - VIENNE

ZZAJ 25€

MARDI 24 MARS - ESTRABLIN

Sarah Anna 18€

MERCREDI 25 MARS - LES COTES D'AREY

Jean-François Balerdi 18€

JEUDI 26 MARS - CHUZELLES

Basclo 18€

VENDREDI 27 MARS - JARDIN

Imagine 18€

SAMEDI 28 MARS - VIENNE : CLOTURE

Chloé Drouet / Eric et Quentin 25€

PASS MANÈGE: 85 €

- Antonia De Rendinger: 14/03
- Mike et Riké le 15 /03
- ZZAJ le 22 /03
- Chloé Drouet / Eric et Quentin le 28/03

PASS VILLAGE: 45 €

- Quentin Vana: 12/03
- Marconnet et Leroy le 19 /03
- Jean Francois Balerdi le 25/03

PASS SAMEDI MANÈGE: 45 €

- Antonia De Rendinger: 14/03
- Chloé Drouet / Eric et Quentin le 28/03

PASS DIMANCHE MANÈGE: 45 €

- Mike et Riké le 15 /03
- ZZAJ: 22/03